

---

Adresse de l'administrateur du directoire du département du Bas-Rhin transmettant le trait de dévouement manifesté par les vétérans de cette commune, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de l'administrateur du directoire du département du Bas-Rhin transmettant le trait de dévouement manifesté par les vétérans de cette commune, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 337-338;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22992\\_t1\\_0337\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22992_t1_0337_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Les membres composant le c. de correspondance : BARTHÈS (*v<sup>e</sup> présid.*), FABRE, RIGAL, TUDIENY, E. LAPEYRE, H.Y. MAS, LEMAIRE, FRAISSINE.

P.S. Nous avons oublié, citoyen président, de te dire que notre société a encore fait un fonds de 3 000 liv. dont la répartition a été faite en faveur des pères et mères indigens de notre commune qui ont des enfans sur les frontières.

Etat des chemises, souliers, bas et effets que la société des Jacobins de Béziers a fait passer à l'armée des Pyrénées-Orientales : 316 chemises, 22 rouples, 5 habits uniforme, 3 lévites, 180 paires de souliers, 3 manteaux, un habit bleu, 3 vestes ou gilets, 3 culotes, 5 paires [de] guêtres de toile, 5 mouchoirs, un col mousseline, 5 cols basin, 5 cols noirs, 36 paires [de] bas, 3 sacs de toile, un sac de peau, 6 paires [de] mitaines de corde, 12 paires [de] bracelets de laine, 30 tourne-vis, une capote bourracan (?), 4 couvertures [de] laine, une redingote.

## 5

L'agent national près le district de Libreval, département du Cher, annonce à la Convention que les biens d'émigrés se vendent avec le plus grand succès; que la fabrique de salpêtre est en pleine activité dans ce district; qu'il vient d'en envoyer à la raffinerie 1 759 livres [sic pour 7 159 livres], et que la fonderie de canons, établie par le représentant du peuple Ferry, sera sous peu en activité.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

L'agent nat. près le distr. de Libreval au présid. de la Conv.; Libreval-sur-Cher, 8 therm. II (2).

Frère et ami,

Les immeubles des émigrés de mon arrondissement continuent de se vendre avec les succès les plus prononcés, et toujours aux cris unanimes de vive la république !

Douze lots qui avaient été évalués 15 160 ont été adjugés, ces jours derniers, à divers particuliers, pour 47 440 liv.; d'où il est résulté un bénéfice national de 32 280 liv.

La fabrication du salpêtre prend ici chaque jour l'accroissement le plus révolutionnaire, malgré la pauvreté du sol en terres salpêtrées.

Je viens d'envoyer à la raffinerie de l'unité 7 159 livres de salpêtre brut, et sous 4 jours, j'en expédierai encore 3 milliers.

Je viens de faire monter un troisième atelier de salpêtre dans la commune de Charenton.

La fonderie de canons, que le représentant du peuple, Ferry a établie à Libreval, sera en feu sous peu de jours.

Vive le gouvernement révolutionnaire, qui a régularisé tous les mouvemens de la République, et a sauvé la patrie ! J'en maintiendrai constamment l'organisation, de tous mes efforts et de toute mon ardeur civique, dans la circonscription de mon agence. Salut montagnard.

DURIOU.

Citoyen président,

Annnonce à la Convention que l'esprit public se fortifie ici chaque jour. Dis-lui que l'anniversaire du 14 juillet 1789, de ce jour qui consacra le premier triomphe de la liberté sur le despotisme, a été célébré ici, le 26 messidor, avec le plus vif enthousiasme et la fraternité la plus franche.

J'ai fait un discours, sur l'autel de la patrie, analogue à cette époque, et aux faits mémorables qui l'ont suivie. J'ai peint les prodiges qui ont été enfantés par le génie de la liberté et l'esprit républicain; j'ai rappelé que le 14 juillet fut l'aurore de notre bonheur, et est le présage de l'affranchissement des nations.

DURIOU.

## 6

La société populaire de La Ferté-Gaucher, département de Seine-et-Marne, annonce à la Convention qu'étant instruite de la pénurie d'ouvriers pour recueillir la récolte, elle a arrêté, dans sa dernière séance, qu'elle se lèveroit en masse pour suppléer aux ouvriers que la malveillance et l'égoïsme retient oisifs chez eux, et qu'elle prouveroit ainsi aux ennemis de la République que tout moyen pour renverser les principes est vain.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 7

L'administration du directoire du département du Bas-Rhin, séant à Strasbourg, transmet à la Convention nationale le trait de dévouement manifesté par les vétérans de cette commune, qui ont offert de faire le service de la place pendant que les jeunes bras de la garnison aideroient à recueillir la moisson. Elle annonce aussi que les jeunes gens s'exercent avec un zèle infatigable au maniement des armes.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.-V., XLIII, 110-111. L'original (C 315, pl. 1263, p. 18) est signé des membres composant le c. de correspondance : SAINT-AMAND, GONTIER, PHALIPOU, DOUBLET, ROBERT; J. Sablier, n° 1487.

(2) P.-V., XLIII, 111. B<sup>n</sup>, 28 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(1) P.-V., XLIII, 110. B<sup>n</sup>, 28 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 313, pl. 1245, p. 3.

[*L'administration du directoire du départ<sup>t</sup> du Bas-Rhin au c<sup>t</sup> Louis, présid. de la Conv.; Strasbourg, 4 therm. II*](1).

Dans Strasbourg, citoyen président, l'enthousiasme de la liberté a produit une de ces scènes intéressantes, dignes de faire époque dans les annales de la révolution.

Les bras manquaient pour faire à la fois la récolte de l'orge, du seigle, du froment et de l'avoine. Le décret qui appelle à ces travaux les défenseurs de la patrie ne pouvait point être appliqué à une place dont la garnison et les citoyens Reunis ont peine à faire le service.

Aussitôt les vétérans de la commune de Strasbourg, oubliant la faiblesse et leurs infirmités de leur âge, ne voyant devant eux que les besoins de la République, se sont unanimement offerts à partager le service de cette place, afin de laisser à la brave garnison le tems de se consacrer à la riche moisson que la nature nous présente avec une aussi étonnante prodigalité. Le général a accepté avec empressement une offre aussi généreuse, qui n'a pu être inspirée que par un amour ardent de la patrie; et dès aujourd'hui les dignes et respectables vieillards font le pénible service de la place de Strasbourg.

Lorsque la vieillesse se dévoue aussi énergiquement au salut de la République, nous avons eu la satisfaction de voir le même feu animer la tendre adolescence.

Tous les jeunes gens de la commune de Strasbourg, brûlant de se rendre digne de défendre la cause de la liberté, ne pouvant encore partager les dangers et la gloire de leurs frères, se sont formés en bataillons. Ils s'exercent à porter un jour la mort dans les rangs des esclaves; ils rivalisent entre eux, d'enthousiasme pour la patrie et d'horreur pour la tyrannie, et des traits nombreux de civisme annoncent ce dont ils seront capables, quand la force de l'âge, pourra seconder l'énergie de leurs âmes.

Nous espérons, citoyen président, que tu recueilleras avec plaisir les preuves de l'esprit public d'une commune égarée par quelques factieux et scélérats, mais où il a pris tout son essort depuis que la loi a frappé tous les ennemis du peuple.

ULRICH (*présid.*), MOUGEAT, SAGET, BARBIER (*secrét.-g<sup>al</sup>*), DAGUES, MARET.

Copie de la lettre du citoyen Dieche, général de division, écrite aux vétérans de la commune de Strasbourg.

Le citoyen Brunder, m'a fait part, frères et amis, du zèle civique et de votre amour ardent pour la République. Ce zèle, citoyens, vous l'avez montré dans toutes les circonstances qui se sont présentées, et cet amour pour la République est un feu sacré qui vous anime depuis le commencement de la Révolution. Aussi la Patrie a toujours compté sur les perres de la

patrie, et la République accepte avec un nouveau plaisir l'offre généreuse de partager le service de la place, et elle ne vous félicite point de votre zèle ardent, ainsi que de votre activité surveillante, puisque, tous les jours, vous en donnez de nouvelles preuves. Vous savés d'ailleurs, frères et amis, que la récompense du républicain est le plaisir sensible qu'il éprouve quand il est utile dans son pays. *Signé* : Dieche.

Collationné : FIESSER (*secrét.-g<sup>al</sup> adj<sup>nt</sup>*).

Copie de la lettre du citoyen Dieche, général de division, écrite aux Administrateurs du directoire du département du Bas-Rhin, en datte du 3 thermidor l'an 2<sup>e</sup> de la République française.

Nos braves vétérans nous offrent de partager le service de la place pendant toute la moisson. Par ce moyen nous pourons employer les citoyens faisant le service et les remplacer par les vétérans. Nous devons tous applaudir au zèle républicain de nos frères les vétérans de cette commune, qui se sont offerts avec enthousiasme au service de la place dès le moment qu'ils ont cru pouvoir y être utiles.

D'après leur offre généreuse, demain on pourra donc disposer pour la moisson des citoyens remplacés par les vétérans. *Signé* : Dièche.

Collationné : FIESSER (*secrét.-g<sup>al</sup> adj<sup>t</sup>*).

## 8

**Le conseil général de la commune de Chartres, département d'Eure-et-Loir, annonce à la Convention l'envoi qui lui est fait par cette commune, et qui est parti le 24 messidor, consistant en 418 chemises, 66 paires de bas, 27 livres de compresses et bandages, dons faits par les citoyens pour les braves défenseurs de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[*Chartres, [?] messidor II*](2).

Citoyens représentans,

La municipalité de Chartres vous fait passer 418 chemises, 66 paires de bas et 27 livres de compresse et bandes, provenant des dons faits par des citoyens de la commune, pour les braves deffenseurs de la liberté et de l'égalité.

Elle ne vous parle point des dons antérieurs en armes, habits, vestes, culottes, etc. qui ont été successivement fournis aux volontaires des bataillons des différentes réquisitions, ni des secours accordés aux femmes et enfans des républicains qui se sont voués à la défense de la patrie avant les lois bienfaisantes par vous rendues.

(1) P.-V., XLIII, 111. B<sup>n</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1487.

(2) C 313, pl. 1245, p. 13, 14. L'original porte, en mention marginale : renvoi au comité des marchés.

(1) C 313, pl. 1245, n<sup>os</sup> 23, 24, 25.